

## RÔLE ET ENGAGEMENTS DES DEUX PARTIES

### **Rôle et engagements de la maison d'édition**

---

*(En fonction du type de participation choisie) :*

#### ***Participation d'un auteur au Festival***

L'éditeur s'engage à payer les frais de voyage et d'hébergement de leur auteur s'il réside à l'extérieur de Montréal. Si le voyage est pris en charge par une ambassade, un consulat ou tout autre organisme, l'éditeur s'engage alors à payer l'hébergement et le per diem.

#### ***Lancement de livre au Festival***

L'éditeur s'engage à acheter une publicité dans un quotidien ou un hebdomadaire déterminé par Metropolis bleu, à faire la promotion de son lancement (envoi des invitations), à annoncer le lancement sur son site Internet, à payer le cachet de l'auteur et de l'animateur ainsi que les frais de voyage et d'hébergement et le per diem de l'auteur. L'éditeur est aussi responsable de l'approvisionnement auprès de l'hôtel (breuvages et bouchées, le cas échéant).

#### ***Proposition d'événement***

L'éditeur ou l'organisme s'engage à faire la promotion de son événement auprès de son public, à l'annoncer sur son site Internet, à payer les frais de voyage, d'hébergement et le per diem de l'auteur (si l'auteur réside à l'extérieur de Montréal).

#### ***Participation d'un auteur et lancement***

L'éditeur s'engage à payer pour tous les frais cités plus haut.

### **Rôle et engagement de Metropolis bleu:**

---

- Metropolis bleu fera la promotion de l'événement dans le programme du Festival,
- Il inclura le nom de ou des auteur(s) dans la liste des participants du Festival,
- Il publiera une courte biographie dans le programme et/ou sur son site web.
  
- **Il s'engage aussi à fournir une salle pour l'événement :**
  - à prendre en charge l'équipement technique de base (micro, haut-parleurs, tables et chaises),

- à communiquer avec la librairie Metropolis bleu qui organisera une séance de signature après l'événement.
- Metropolis bleu payera un cachet aux auteurs participants aux événements du Festival, sauf pour les lancements. À raison de 250 \$ pour une prestation individuelle et de 125 \$ pour une prestation conjointe.
- il mentionnera le nom de l'éditeur dans la liste des partenaires,
- Un billet de faveur sera aussi offert pour la soirée d'ouverture et pour tous les événements de vos auteurs.